

# SERMAISE ET VOUS

Edition n° 12 - Avril 2011

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

### Fête de la Saint-Georges à Sermaise



#### Samedi 30 Avril 2011

- 14H00 ➔ **Concours de pétanque**  
sur la place
- 14H00 ➔ **Chasse aux œufs**  
Organisée par Ensemble Petits & Grands
- 19H30 ➔ **Buffet et soirée dansante**  
à la Grange



#### Dimanche 01 Mai 2011

- 8H00 ➔ **Vide grenier**  
Bulletin d'inscription à retourner à la mairie  
avant le 29/04/2011
- ➔ **Pêche à la truite**
- ➔ **Expo de peinture et de poterie**  
à la Grange
- ➔ **Inscriptions au Gala de danse ASLS**  
à la Grange
- 12H00 ➔ **Barbecue**  
sur la place
- 15H00 ➔ **Couronnement de la 101ème Rosière**  
à la Mairie



Renseignements au 01.60.81.61.37  
[www.cfsermaise91.fr](http://www.cfsermaise91.fr)

#### DATES A RETENIR

**7 & 8 MAI 2011**

**BOURSE PUERICULTURE DE PRINTEMPS**

Organisée par Ensemble Petits et Grands  
Renseignements : ☎ 06 87 50 54 22

**8 MAI 2011**

**COMMEMORATION VICTOIRE 1945**

Organisée par la municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**14 MAI 2011**

**SOIREE THEATRE**

Organisée par BVS THEATRE  
Renseignements : ☎ 06 85 32 84 16

**21 & 22 MAI 2011**

**INTERVILLAGES**

Organisés par la Municipalité et le comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 06 12 80 18 60

**28 MAI 2011**

**SORTIE NATURE DE 14H30 à 17H00**

Organisée par la municipalité  
Inscriptions en mairie

**10 & 11 JUIN 2011**

**GALA DE DANSE**

Organisé par l'ASLS  
Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

**18 JUIN 2011**

**COMMEMORATION APPEL DU GENERAL DE GAULLE**

Organisée par la municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**21 JUIN 2011**

**FETE DE LA MUSIQUE**

Organisée par l'ASLS  
Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

**26 JUIN 2011**

**FETE DES ECOLES**

Organisée par Ensemble Petits et Grands  
Renseignements : ☎ 06 87 50 54 22

**10 SEPTEMBRE 2011**

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

Organisé par la municipalité

# COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 22 JANVIER ET 30 MARS 2011

## PREEMPTION D'UN BIEN RUE PAUL BLOT

Ce bien, situé rue Paul Blot, se trouve être un lieu adéquat géographiquement pour construire ou aménager un local destiné aux services techniques, compte tenu notamment de sa proximité avec la salle communale la Grange et la mairie.

Monsieur le Maire avait fait part aux membres du Conseil Municipal, lors du conseil du 3 décembre 2010, de la réception le 29 novembre dernier, d'une déclaration d'intention d'aliéner, envoyée par Maître Céline PARIS, notaire à DOURDAN et ce conformément aux dispositions de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme, relatif au droit de préemption urbain. Cette déclaration d'intention d'aliéner (DIA) porte sur les parcelles cadastrées section C 350 et C 1016, dont la superficie totale est de 455 m<sup>2</sup> et qui appartiennent en indivision à Madame LEJARS Sylvaine épouse NEUMAN et à Madame LEJARS Colette épouse CAUVIN qui veulent vendre leur bien.

Une promesse de vente avait d'ores et déjà été signée, devant Maître Céline PARIS, par un acquéreur, disposé à acheter ce bien pour un prix de vente de cent soixante quinze mille euros (175 000 €).

Eu égard à l'avis des domaines, daté du 17 janvier 2011, fixant l'évaluation à cent trente mille euros (130 000 €), vos élus ont, après un long débat, autorisé Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption urbain pour ce bien et fixé le montant à cent soixante mille euros (160 000 €).

Madame Colette LEJARS épouse CAUVIN a présenté une requête en annulation, enregistrée le 4 mars 2011 auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Considérant qu'il y a lieu de présenter un mémoire en défense, vos élus ont autorisé Monsieur le Maire à défendre cette affaire en s'appuyant sur le service d'un Conseil juridique.

## AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Dans le cadre de l'embellissement de notre commune, de la politique relative à l'aménagement du cœur de village et de la valorisation de son patrimoine, vos élus, comme ils s'y étaient engagés, ont voté, à l'unanimité, le projet d'aménagement nommé « cœur de village ».

Ce projet comprend des travaux de réaménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de l'aspect extérieur des façades des bâtiments de la mairie et des associations. Compte tenu des montants, il a été décidé de le réaliser en plusieurs phases, l'aménagement de la place de l'église se faisant dans un second temps.



Au vu de l'opportunité de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ces opérations, vos élus ont décidé de présenter un dossier de Contrat Rural, contrat tripartite élaboré par le Conseil Régional d'Ile de France et le Conseil Général de l'Essonne. Son objectif est d'aider les communes de moins de 2000 habitants à réaliser divers travaux d'aménagement, répondant aux objectifs régionaux et départementaux, et s'insérant dans un projet d'aménagement global cohérent.

Vos élus ont approuvé le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 1 147 019,51 € HT.

1°) Rénovation cœur de village, rue Paul Blot, enfouissement des réseaux :	683 757,50	€ HT
2°) Aménagement Parc de la Mairie & rénovation façades :	207 583,65	€ HT
3°) Rénovation bâtiment des associations & école maternelle :	99 000,36	€ HT
4°) Création d'une liaison douce :	156 678,00	€ HT

Le plan de financement TTC est le suivant :

Département :	129 500,00 € (35 % de la dépense HT subventionnable)
Région :	166 500,00 € (45 % de la dépense HT subventionnable)
Emprunt :	675 835,34 €
Autofinancement :	400 000,00 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations est étalé sur une durée de deux années, 2012-2013, pour l'ensemble des projets. Les travaux ne pourront démarrer avant la signature du contrat par le Président du Conseil Général et seront réalisés dans un délai de cinq ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu.

## AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR DES CONSTRUCTIONS NON AUTORISEES



Dans le cadre de l'urbanisme, votre commune rencontre de nombreux problèmes, suite à des constructions réalisées illégalement, en dehors du POS et sans autorisation préalable pour construire. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner le cabinet d'avocat de Maître ROLIN Frédéric pour la représenter et déposer en citation directe devant le tribunal correctionnel d'EVRY trois dossiers, d'ores et déjà établis, pour des constructions réalisées sans aucune autorisation.

Votre commune entend ainsi utiliser tous les recours possibles pour empêcher un mitage sauvage et non réglementaire.

## PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR LE TERRAIN NON BATI ROUTE DE BELLANGER

**Dans le cadre du projet de liaison douce entre le cœur du village, le hameau de Bellanger et la gare SNCF**, engagement pris lors de la campagne électorale, **vos élus ont approuvé l'achat des terrains nécessaires** à la réalisation de ce projet et ont décidé de procéder à leur acquisition par voie amiable ou par voie judiciaire, dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, prévues par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et, à l'issue de ces enquêtes, la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires, au profit de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L. 11-6 du Code susvisé. Il a été aussi autorisé à intervenir et à ester en justice le cas échéant.

## ACQUISITION DES PARCELLES EN RESERVE FONCIERE N°3

Lors d'un mandat précédent, les parcelles cadastrées C 1430, C 1431 et C 1371, situées dans le prolongement du plateau scolaire face à la mairie, ont été inscrites « emplacements réservés » au POS approuvé le 17 juin 1998.

**Vos élus ont pris la décision d'aménager ces parcelles en un parc et espace de promenade, tout en préservant la vue remarquable sur le château de Sermaise, au niveau de la rue de Blancheface et de la route de la Charpenterie.**

Le 24 janvier 2011, le propriétaire, Mr Franck CHEVALLIER, a notifié par le biais d'une Demande à l'Intention d'Aliéner (DIA) établie pour les parcelles cadastrées section C 1430, C 1431, C 1371 et ZA 130 qui se situe dans le prolongement, son intention de vendre ses terrains.

Ces parcelles étant situées en zone ND (non constructible) le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, d'acquérir les parcelles cadastrées section C 1430, C 1431, ZA 130 et C 1371, et tenant compte de l'avis des domaines, de fixer le prix des terrains au m<sup>2</sup> à **2,75 €**.

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ (Projet ABC)

Connaître son territoire, c'est se donner les moyens de proposer des aménagements locaux, qui prennent en compte l'ensemble du Patrimoine Naturel.

C'est pourquoi le ministère du développement durable a proposé aux communes volontaires un projet pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité, « l'atlas de la biodiversité dans les communes (ABC) »

### SES OBJECTIFS :

⇒ **Sensibiliser et mobiliser** durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité,

⇒ **Fournir des informations relatives à la biodiversité de notre village en élaborant un inventaire**, pour nous amener à identifier la biodiversité comme une richesse et un atout.

Comme vous le savez, en Juillet 2010 votre équipe municipale a proposé la candidature de notre village et celle ci a été retenue par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.



**Avril 2011, marque le démarrage de notre projet ABC, avec plusieurs moments forts :**

- **La signature lors du dernier conseil municipal de la charte régionale de la biodiversité :** Cette charte formalise la volonté des acteurs de la région Ile-de-France (y compris les communes) de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux.  
Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.
- **Une première réunion le 26 avril avec les acteurs locaux, le ministère et NaturEssonne qui nous accompagnera sur ce projet.**
- **Une sortie Nature le samedi 28 mai de 14h30 à 17h00** à la découverte de notre patrimoine naturel avec un spécialiste de NaturEssonne. Rendez vous sur le parking de la mairie.
- **Une sortie Nature pour nos deux écoles en septembre 2011.**

## REALISATION D'UN PLATEAU DE STATIONNEMENT POUR LES CARS SCOLAIRES

Dans le cadre d'un projet global de réaménagement du centre bourg et de l'école maternelle, vos élus ont décidé de déplacer l'accès à l'école pour les enfants prenant les cars scolaires. Afin de sécuriser cet accès, un plateau de stationnement pour les cars doit être aménagé route de Mondétour.



Ces travaux, dont le montant HT est d'environ 45 000 €, sont finançables à 80% par le biais d'une subvention au titre du PASR 2011.

Vos élus ont donc décidé à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du PASR 2011 et de réaliser ces travaux dès son acceptation.

## ÉLECTION DE LA ROSIÈRE 2011



A l'occasion de l'élection de la 101ème Rosière de Sermaise, deux candidates se sont présentées, après appel de candidature auprès des jeunes filles ayant 18 ans en 2011 et demeurant dans la commune depuis plus de dix ans :

- Aude DUVAL-DESTIN
- Manon TREILLE

Les Conseillers municipaux ont procédé à l'élection de la cent unième Rosière et Mademoiselle Manon TREILLE a obtenu la majorité des voix. Son couronnement aura lieu lors de la fête de la saint Georges, le dimanche 1er mai à la mairie.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS (rappel)

Nous vous rappelons que les encombrants ne sont plus ramassés qu'une seule fois par an. En dehors de cette date les déchetteries de Dourdan et de Saint-Chéron sont à votre disposition (voir horaires d'ouvertures sur le site de la commune, sur le Mag ou renseignements en mairie).

**Le ramassage des encombrants pour l'année 2011 se fera le jeudi 19 mai 2011** (Pensez à sortir vos encombrants la veille !)



Par ailleurs, **depuis le 10 mars le ramassage des déchets verts** a repris et a lieu un jeudi après midi sur deux (les semaines paires).

## CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS



**RAPPEL :**

Le concours est ouvert à tous les habitants de Sermaise hormis les membres du conseil municipal. Le concours s'inscrit dans la décoration florale des maisons, jardins et balcons, (décoration florale qui doit-être visible de la rue).

Sur inscription à la mairie, il vous sera délivré un coupon permettant d'obtenir une remise auprès des jardineries PERRIN ou VILLAVERDE.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de vous adresser en mairie

MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX